

# Comité Directeur

## PROCES-VERBAL n°2

**Réunion de bureau du :** Jeudi 18 juillet 2024

**Président :** M. André VITIELLO

**Secrétaire Générale :** Mme Cathy DARDON

**Présents :** MM Albert DI RE – Bruno GIMENEZ – Jean-Bernard KISTON – David LE BRIS – Jean-Paul RUIZ

**Assistent à la séance :** Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – M. Patrick FAUTRAD

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### CORRESPONDANCE

#### ▪ F.F.F

- Adressant un courrier de Président de la LFA relatif au nouveau partenaire média Radio France de l'opération TOUTES FOOT. Noté

- Adressant un courrier relatif au Pass Assistant signé conjointement par le Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage et le Président de la LFA. Transmis à la C.D.A.

#### ▪ LIGUE MEDITERRANEE :

- Adressant l'état des demandes de paiement de subvention via Osiris. Noté

- Invitation de la Secrétaire Générale et du Président de la Commission de activités sportives à une réunion qui a eu lieu le mercredi 17 juillet 2024 au siège de la Ligue. Mme Cathy DARDON et MM Albert PATALANO et Emile TASSISTRO y ont assisté.

## District du Var de Football

### ▪ CLUBS :

- **AS BRIGNOLES** : Informant que l'Elan Campsois met à la disposition du club son terrain pour certains créneaux du week-end). Noté

### ▪ DIVERS :

- **CDOS** : Adressant le Guide pour un été sportif et responsable 2024 réalisé par le Ministère des Sports. Transmis à tous les clubs.

>> Proposition d'une formation BPJEPS Activité Physique pour Tous avec mention « Sport-santé » qui démarrera dès la rentrée de septembre 2024 à TOULON. Noté.

- **M. Vianney GBASSIGA** : Adressant sa candidature au poste de délégué de District pour la saison 2024/2025. Noté.

- **DISTRICT DE PROVENCE** : Donnant leur accord pour le renouvellement de la demande du club de l'AS CIOTAT pour jouer dans le championnat Loisirs du Var pour la saison 2024/2025. Noté

---

*Réunion Plénière  
Le mardi 20 août 2024*

**Le Président** : M. André VITIELLO  
**La Secrétaire Générale** : Mme Cathy DARDON